



Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 88 – Réalisation 9, rue de Plaisance (14e) d'un programme d'aménagement de locaux associatifs par Paris Habitat dans le cadre du budget participatif - Subvention (130.000 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du budget participatif 2017, dans le thème « solidarité et cohésion sociale », l'association *Udé !* a déposé un projet « des locaux associatifs ouverts dans un pavillon abandonné ». Il vise à réaliser un local associatif en rez-de-chaussée et sous-sol d'un pavillon appelé « la Maison Grecque », situé au 9 rue de Plaisance. Le projet a été retenu, et la Ville s'est engagée à accorder une subvention de 130.000 euros à Paris Habitat, qui est en charge de la réalisation des travaux.

Le reste du pavillon fera également l'objet de travaux. Il comprendra 5 logements sociaux en extension de la pension de famille du 6/8 rue des Thermophyles ainsi qu'un second local à l'usage des résidents de celle-ci. Ce programme a été approuvé par la délibération du Conseil de Paris 2017 DLH 402 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017.

Afin de faire aboutir ce projet, la Ville a dû engager un processus de scission de copropriété, pour devenir pleinement propriétaire du bâtiment sur cour et du jardin situé en fond de parcelle. L'acte de scission a finalement été signé le 6 avril 2023 et la signature du bail emphytéotique entre la Ville et Paris Habitat est prévue le 21 juin 2023. Paris Habitat cèdera ensuite en l'état de futur achèvement à sa filiale Habitation Confortable le bâtiment réalisé. Puis cette dernière mettra à bail les cinq logements et les deux locaux associatifs à l'association des Thermophyles, actuel gestionnaire de la pension de famille.

Le coût de l'aménagement du local associatif est évalué à 130 000 € TTC, se répartissant ainsi :

- 116 722 € seront alloués à la réalisation du local associatif mis à la disposition de *Udé !* ;
- 13 278 € restants seront utilisés pour l'aménagement des espaces extérieurs attenants au local.

Je vous propose en conséquence d'approuver le financement par la Ville de Paris du programme précité, et d'accorder à Paris Habitat une subvention d'un montant maximum de 130 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

